

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Arrêté du 18 mars 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles de titres de formation professionnelle maritime

NOR : DEVT1506296A

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 335-2 à R. 335-32 et R. 342-2 à R. 342-8 ;
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6111-1 et L. 6421- 1 ;
Vu le décret n° 93-1342 du 28 décembre 1993 modifié relatif aux conditions d'exercice des fonctions de capitaine et d'officier à bord des navires de commerce, de pêche et de plaisance ;
Vu le décret n° 99-439 du 25 mai 1999 modifié relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires de commerce et de pêche ainsi que des navires de plaisance armés avec un rôle d'équipage ;
Vu le décret n° 2007-1377 du 21 septembre 2007 modifié portant diverses dispositions relatives aux titres de formation professionnelle maritime ;
Vu le décret n° 2009-620 du 6 juin 2009 modifié relatives à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;
Vu l'arrêté du 16 décembre 1988 modifié relatif au comité spécialisé de la formation professionnelle maritime ;
Vu les avis du comité spécialisé de la formation professionnelle maritime dans ses séances du 4 juin 2014 et du 30 janvier 2015,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les certifications ci-dessous énumérées dans les tableaux du présent article sont enregistrées de droit au répertoire national des certifications professionnelles à compter de la publication du présent arrêté pour cinq ans :

Tableau I du secteur de la pêche

NIVEAU RNCP	INTITULÉ DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE	CODE NSF
II	Brevet de capitaine de pêche	311u
III	Brevet de patron de pêche	311u
IV	Brevet de lieutenant de pêche	311u
V	Certificat de capacité	311u
V	Certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche	311u

Tableau II du secteur du commerce et de la plaisance professionnelle

NIVEAU RNCP	INTITULÉ DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE	CODE NSF
I	Brevet de capitaine	311u
I	Brevet de capitaine de 1 ^{re} classe de la navigation maritime	311u
I	Brevet de second capitaine	311u
I	Brevet de chef mécanicien	311u

NIVEAU RNCP	INTITULÉ DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE	CODE NSF
I	Brevet de second mécanicien	311u
I	Brevet de second polyvalent	311u
II	Brevet de chef de quart de navire de mer	311u
II	Brevet de chef de quart machine	311u
II	Brevet de chef de quart passerelle	311u
II	Brevet de capitaine 3 000	311u
II	Brevet de second capitaine 3 000	311u
II	Brevet de chef mécanicien 8 000 kW	311u
III	Brevet de chef mécanicien 3 000 kW	311u
III	Brevet de second mécanicien 3 000 kW	311u
IV	Brevet de capitaine 500	311u
IV	Brevet de chef de quart 500	311u
IV	Brevet de capitaine 200 voile	311u
V	Brevet de capitaine 200	311u
V	Brevet de mécanicien 750 kW	311u

Art. 2. – La directrice des affaires maritimes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 mars 2015.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice des affaires maritimes,
R. BRÉHIER